



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

BUREAU DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bar-le-Duc, le **24 MARS 2016**

Affaire suivie par : Isabelle SIMONET
Tél : 03.29.77.58.67
Mél : isabelle.simonet@meuse.gouv.fr

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE - CDCI - DE LA MEUSE

Vendredi 4 mars 2016 - 14 h 30

Salle Poincaré - Préfecture de la Meuse

Procès-verbal

Sous la présidence de M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Meuse s'est réunie en assemblée plénière le vendredi 4 mars 2016 à 14 h 30 à la salle Poincaré de la Préfecture de la Meuse.

Participaient à la réunion :

Représentants des communes :

Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :

- M. Michel MOREAU - Maire de la commune de Lavallée - Assesseur
- M. André DORMOIS - Maire de la commune de Consenvoye
- M. Pascal PIERRE - Maire de la commune de Heippes
- Mme Nathalie MEUNIER - Maire de la commune de Villotte-sur-Aire
- Mme Marie-Claude THIL - Maire de la commune de Béthincourt
- Mme Dominique PENSALFINI-DEMORISE - Maire de la commune de Nant-le-Petit
- M. Francis LECLERC - Maire de la commune de Reffroy

Collège des cinq communes les plus peuplées :

- M. Samuel HAZARD - Maire de la ville de Verdun
- M. Bertrand PANCHER - Maire de la ville de Bar-le-Duc
- M. Xavier COCHET - Maire de la commune de Saint-Mihiel
- M. Alain HAUET - 1er Adjoint au Maire de la ville de Bar-le-Duc

Horaires d'ouverture de lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
site internet : www.meuse.gouv.fr courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr



Collège des autres communes :

- M. Gérard FILLON - Maire de la commune de Beurey-sur-Saulx
- M. Gérard ABBAS - Maire de la commune de Fains-Véel
- M. Pierre BURGAIN - Maire de la commune de Revigny-sur-Ornain - Assesseur
- M. Claude ANTION - Maire de la commune de Thierville-sur-Meuse
- M. Jean-Claude HUMBERT - Maire de la commune de Hannonville-sous-les-Côtes - Rapporteur Général

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

- Mme Martine AUBRY - Présidente de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt
- M. Jean-Marie BRADFER - Président de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- M. Albert DE CARVALHO - Président de la Communauté de Communes du Val Dunois
- M. Sylvain DENOYELLE - Président de la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre
- M. Jean-Claude DUMONT - Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue
- M. Dominique DURAND - Président de la Communauté de Communes du Centre Argonne
- M. Daniel GUICHARD - Président de la Communauté de Communes du Pays de Stenay
- M. Jacky LEMAIRE - Président de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois
- M. Stéphane MARTIN - Président de la Communauté de Communes du Val d'Ornois
- M. Didier MASSÉ - Président de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain
- M. Régis MÉSOT - Président de la Communauté de Communes du Sammiellois
- M. Laurent PALIN - Président de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse
- M. Gilbert THÉVENIN - Président de la Communauté de Communes de la Région de Damvillers
- M. Jean-Philippe VAUTRIN - Président de la Communauté de Communes du Pays de Commercy
- M. Paul WITTMANN - Président de la Communauté de Communes du Val des Couleurs

Représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes :

- M. Jean-Marie MISSLER - Président de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse
- M. Didier ZAMBEAUX - Président du Syndicat Mixte Germain Guérard

Représentants du Conseil Départemental de la Meuse :

- Jean-Louis CANOVA - Conseiller Départemental du canton d'Ancerville
- M. Stéphane PERRIN - Conseiller Départemental du canton de Stenay
- M. Serge NAHANT - Conseiller Départemental du canton de Dieue-sur-Meuse

Représentants du Conseil Régional d'Alsace Champagne -Ardenne Lorraine :

- Mme Atissar HIBOUR, Conseillère Régionale
- M. Pierre REGENT, Conseiller Régional

Étaient absents et excusés :

- M. Laurent JOYEUX - Président de la Communauté de Communes du canton de Fresnes-en-Woëvre (pouvoir de vote à M. Laurent PALIN - Président de la Communauté de Communes Entre

Aire et Meuse)

- M. Jean PICART - Conseiller Départemental du canton d'Etain (pouvoir de vote à M. Jean-Louis CANOVA - Conseiller Départemental du canton d'Ancerville)

Étaient absents

- M. Julien DIDRY - Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- M. Jérôme LEFÈVRE - Maire de la ville de Commercy

Étaient également présents à la réunion :

- M. Gérard LONGUET - Ancien Ministre et Sénateur de la Meuse
- M. Christian NAMY - Sénateur de la Meuse

- M. Philippe BRUGNOT - Secrétaire Général de la Préfecture
- M. Eric PIQUE - Directeur du Pôle Gestion Publique à la Direction Départementale des Finances Publiques

- M. Pierre LIOGIER - Directeur Départemental des Territoires

- M. Alexandre JANKOWIAK - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- M. Patrick CHEVRIER - Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale

- M. François GIEGÉ - Chef du Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales (BRCT), DCTDL

- M. Dominique DIDIER - Adjoint au chef du BRCT - DCTDL

- Mme Isabelle SIMONET- BRCT - DCTDL

- Mme Joëlle LACONI - BRCT - DCTDL

- Mme Sylvie LEPERCQ - BRCT - DCTDL

- Mme Véronique GRANDHAYE - BRCT - DCTDL

Monsieur le Préfet remercie les membres présents et indique qu'au vu des émargements le quorum est atteint. Par conséquence, la commission départementale de la coopération intercommunale peut valablement siéger, même si elle ne votera pas aujourd'hui, comme il en a été convenu avec le Rapporteur Général.

Il accueille tout d'abord les représentants du nouveau Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine au sein de la CDCI, Mme Atissar HIBOUR et M. Pierre REGENT, et leur souhaite la bienvenue au sein de cette instance. Il précise que l'arrêté préfectoral portant composition de la CDCI et intégrant ces désignations, a été pris le 3 mars 2016.

Il indique ensuite que deux membres de la CDCI sont absents aujourd'hui et ont donné pouvoir de vote : M. Laurent JOYEUX, Président de la communauté de communes (codecom) du canton de Fresnes-en-Woëvre, qui a donné pouvoir de vote à M. Laurent PALIN, président de la codecom Entre Aire et Meuse et M. Jean PICART, Conseiller Départemental du canton d'Etain, qui a donné pouvoir de vote à M. Jean-Louis CANOVA, Conseil Départemental du canton d'Ancerville.

Il accueille également M. le Sénateur NAMY, en qualité d'observateur au sein de la commission puisque les parlementaires sont systématiquement informés des réunions de la CDCI, de même que le Président du Conseil Départemental.

Il rappelle que l'invitation pour la réunion de ce jour porte également invitation pour la réunion suivante de la CDCI, lundi 14 mars prochain. L'horaire de cette seconde réunion, initialement fixée à 14h30, est cependant décalée à 15 heures 30 à la demande de certains élus, comme en ont été informés les membres de la CDCI.

M. le Préfet indique que l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, en accord avec M. le Rapporteur Général, consiste en une présentation des propositions d'amendements au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) qui ont été reçus.

Il salue ensuite l'arrivée de M. le Sénateur LONGUET.

Les propositions d'amendements reçues par la Préfecture, seront présentées par M. le Rapporteur Général. M. le Préfet rappelle au préalable que les dispositions législatives ne prévoient pas de modalités particulières quant aux conditions de dépôt des amendements, et qu'il convient par conséquent de se référer au règlement intérieur de la CDCI. L'article 14 de celui-ci dispose que *«Les propositions d'amendements peuvent être déposées auprès du secrétariat de la CDCI (les services de la Préfecture, en pratique le bureau des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture) avant la réunion au cours de laquelle ils doivent être examinés ou au cours de cette réunion »*.

M. le Préfet rappelle que la transmission à la CDCI du projet de SDCI et des avis rendus par les collectivités et établissements est intervenue le 22 décembre 2015 et que la commission dispose, en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut, le schéma serait adopté en l'état.

Dans l'hypothèse où des réglages supplémentaires seraient nécessaires à l'issue de la réunion du 14 mars, il propose de retenir, le cas échéant, la date du 22 mars 2016, date limite d'intervention de la CDCI, pour les éventuelles dernières modifications. M. le Préfet émet cependant le souhait que cette réunion ne soit pas nécessaire.

Il explique la méthode de travail retenue : une présentation des amendements aujourd'hui suivie d'échanges entre les membres de la CDCI mais sans vote, un temps de réflexion pour dialoguer pendant une dizaine de jours, et enfin les décisions par les votes lors de la séance du 14 mars.

M. le Préfet rappelle pour mémoire les dispositions de l'article L5210-1-1 du CGCT : *« Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis mentionnés aux deux alinéas précédents (des collectivités et établissements consultés), sont ensuite transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale qui, à compter de cette transmission, (le 22 décembre dernier) dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. Les propositions de modification du projet de schéma conformes aux I à III (c'est-à-dire conformes aux obligations, objectifs et orientations prévus par ces dispositions, notamment les seuils minimum de population) adoptées par la commission départementale de la coopération intercommunale à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma »*.

Après l'examen des propositions, il observe, qu'à la lecture des textes, trois options s'offrent à la CDCI :

- soit rendre un avis simple sur le projet de SDCI, favorable ou défavorable,
- soit amender le projet de SDCI, ce qui sera probablement le cas au vu des propositions

d'amendements déposées,

- soit amender le projet et rendre ensuite un avis simple sur le projet de SDCI ainsi amendé.

S'agissant des modalités de vote, M. le Préfet indique que le règlement intérieur de la CDCI prévoit que la commission délibère à main levée, sauf si le quart des membres présents demande un vote à bulletins secrets.

Il donne ensuite la parole à M. le Rapporteur Général.

M. HUMBERT explique que la CDCI est saisie officiellement de cinq propositions d'amendements à la suite de la dernière réunion du 29 janvier 2016. Ces cinq propositions d'amendements concernent toutes des propositions de fusions d'EPCI à fiscalité propre figurant dans le projet de SDCI du Préfet. Il n'y a donc pas de proposition d'amendement concernant les propositions du SDCI portant sur les syndicats.

Il indique qu'il va procéder à la présentation de ces propositions d'amendements dans un ordre géographique, en partant du Pays Barrois et en remontant progressivement vers le Nord meusien.

Dans le projet de SDCI de M. le Préfet, il était envisagé que la Communauté d'Agglomération (CA) de Bar-le-Duc - Sud Meuse fusionne avec les codecoms du Pays de Revigny (Copary), de la Haute Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois.

Une première proposition d'amendement, émanant de M. LEMAIRE, président de la codecom de la Saulx et du Perthois, M. MARTIN, Président de la codecom du Val d'Ornois et M. LOISY, président de la codecom de la Haute-Saulx demande que le SDCI de la Meuse prévoit la fusion des trois codecoms de la Haute Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois, conformément à la carte illustrative qui est projetée dans la salle. Cette solution semble recueillir localement une adhésion très majoritaire des communes membres de ces trois codecoms.

M. HUMBERT propose que les présidents ou représentants de ces EPCI présentent ensuite succinctement leurs arguments sur cette proposition, pour ouvrir le débat.

M. le Préfet souligne qu'une seconde proposition d'amendement, déposée par M. MASSÉ, concerne la situation de la communauté de communes du Pays de Revigny qui tend à son maintien dans son périmètre actuel, contrairement au projet de schéma.

Il y a donc deux propositions d'amendements déposées concernant le projet du Préfet en ce qui concerne le Sud meusien : la fusion des trois codecoms de la Haute Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois et le maintien de la codecom du Pays de Revigny dans son périmètre actuel.

La parole est d'abord donnée à M. LEMAIRE qui précise que le territoire de la Saulx et du Perthois a très largement, à l'unanimité moins une commune, refusé l'intégration dans la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse. Il reconnaît avoir déjà travaillé avec Bar-le-Duc sur des dossiers en commun comme l'urbanisme, mais sans être enclin à rejoindre la communauté d'agglomération. Il ajoute que sa codecom n'était de surcroît pas dans l'obligation d'évoluer au vu des seuils de population, puisqu'elle a une densité démographique de 47 habitants au km².

Cependant, les élus de la Saulx et du Perthois ont décidé d'accepter le regroupement avec leurs voisins de la Haute Saulx, avec lesquels ils partagent un historique relativement fort depuis une vingtaine d'années, afin de travailler ensemble. Ils se sont aussi naturellement rapprochés de la

codecom du Val d'Ornois, qui sollicite aussi ce rapprochement de ses vœux.

Il fait le constat que les trois codecoms rassemblent ainsi près de 18 000 habitants et exercent des compétences similaires. Un projet de territoire a été établi par les directeurs et bureaux respectifs des codecoms et a été soumis aux trois conseils communautaires et aux conseils municipaux. Sur les 52 communes des trois EPCI, 50 ont accepté cette proposition. La forte adhésion ainsi exprimée encourage les trois codecoms à poursuivre dans cette voie.

M. MARTIN fait part de l'opposition du territoire pour intégrer immédiatement la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse et l'adhésion forte des communes pour ce regroupement à trois. Il ajoute que ce nouveau territoire n'a pas besoin de la dérogation prévue par la loi, car le seuil de 15 000 habitants est largement respecté.

M. le Préfet confirme pour sa part que la proposition formulée est conforme à la loi et ne soulève pas de difficulté juridique.

M. PANCHER, Maire de Bar-le-Duc et Président de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, indique qu'il est favorable à cette proposition dans le cadre d'un renforcement à court terme des compétences du Pays Barrois et des formes de coopération cohérentes, en visant une grande communauté d'agglomération.

M. le Rapporteur Général donne ensuite la parole à M. MASSÉ pour qu'il présente la seconde proposition d'amendement concernant ce secteur, celle visant au maintien de la Copary dans son périmètre.

M. MASSÉ indique qu'il est, en tant que membre de la CDCI, mandaté pour présenter la proposition d'amendement au nom des 16 communes de la Copary. Il tient à rappeler en préambule, que les 16 conseils municipaux de l'EPCI ont voté défavorablement sur le projet de SDCI, élément essentiel mettant en lumière les notions d'unité et de solidarité du territoire. Il rappelle que la Copary se trouve au-delà du seuil de population requis par la loi et devrait de ce fait pouvoir conserver son périmètre actuel.

M. MASSÉ présente ensuite une lecture synthétique de son territoire. Celui-ci est cohérent, avec un bourg centre naturel situé au coeur du territoire. Il est dynamique avec le développement de projets, de services publics de proximité et de qualité, l'exercice au quotidien de nombreuses compétences et avec l'application de deux projets de territoire dont un lié à l'Agenda 21. Enfin, il y a une grande solidarité sur le territoire puisque la codecom est en régime de FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) depuis presque 10 ans.

Il observe par ailleurs que le projet de schéma du Préfet aurait dû prendre en compte le périmètre du PETR actuel, alors qu'au contraire ce dernier a été amputé d'un territoire, et qu'aujourd'hui trois territoires de ce périmètre veulent se regrouper. Le projet n'a par conséquent plus de cohérence selon lui, et il pense qu'il est voué à l'échec.

Il estime par ailleurs que la Copary, qui est intégrée dans le schéma global, subit une iniquité de traitement au regard d'autres territoires comparables en nombre d'habitants, qui n'ont pas été intégrés dans le projet de schéma.

Suite à une étude préalable, il a conscience qu'un rapprochement est possible mais il relève un manque de concertation préalable vis à vis des territoires et de la population. Il ne conçoit pas de rejoindre un établissement sans connaître les tenants et aboutissants de la fusion.

En conclusion, il demande à M. le Préfet et à ses collègues de la CDCI de prendre en compte cette situation et la volonté des 16 communes qu'il représente, de conserver le périmètre existant.

M. BURGAIN prend la parole en tant que maire de Revigny-sur-Ornain et membre de la Copary. Il confirme que les 16 communes membres de cette intercommunalité ont délibéré pour rester indépendantes au sein d'une codecom qui fonctionne bien, et qui a une emprise sur des vocations avancées et caractérisées par la solidarité. Sur le territoire de la codecom, l'eau, l'assainissement, les déchets ménagers et d'autres vocations sont en effet mises en place de manière très solidaire. Tous les habitants paient selon le même tarif.

Il s'interroge actuellement sur la manière de travailler avec d'autres intercommunalités, pour à terme intégrer un territoire beaucoup plus grand, mais refuse d'intégrer la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse immédiatement. La Copary est d'accord pour mener une étude de faisabilité prospective avec l'ensemble des cinq EPCI, les trois codecoms du sud et la CA, sur le projet de territoire qu'ils veulent créer. Il soulève également la question de la gouvernance qui lui paraît ingérable dans le cadre d'une fusion à cinq EPCI à fiscalité propre.

M. BURGAIN ne manifeste cependant aucune animosité à l'encontre de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse qui doit se stabiliser et demande du temps pour un travail de partenariat, en poursuivant les actions en commun : étude sur le tourisme, actions sur le Pays Barrois.... Il ne voit aucun inconvénient à continuer à oeuvrer par le biais de conventions jusqu'au moment où les établissements pourront travailler définitivement ensemble.

M. PANCHER souhaite prendre la parole concernant cette proposition d'amendement. Il précise que les élus de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse sont hostiles à cette proposition d'amendement, notamment parce qu'ils pensent que le rapprochement entre la CA et la Copary peut se faire dès maintenant et qu'il aurait déjà dû avoir lieu lors du précédent rapprochement.

A l'époque, la Copary n'avait pas souhaité participer à l'étude de faisabilité alors que la CA était d'accord pour la co-financer. Cette dernière a néanmoins comparé les deux EPCI et il en est ressorti que les comptes des deux structures étaient sains, les taux de fiscalité presque identiques et les compétences à harmoniser exactement les mêmes (transports, déchets ...). Il communiquera d'ailleurs les résultats de cette étude aux élus de la Copary.

Il évoque le rapprochement des codecoms de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois (codecom du Centre Ornain), estimant que la codecom de Revigny était plus proche de celle de Bar-le-Duc que ne l'était celle de Ligny. A ce titre, le rapprochement entre les deux entités prend tout son sens.

Si les maires de la Copary étaient hostiles à cette fusion à travers les délibérations de leurs conseils municipaux, il lui semble que les points de vue sont maintenant partagés puisqu'il a récemment rencontrés certains maires plutôt favorables au rapprochement. Il juge que le moment est venu de procéder à la fusion de ces deux territoires avec l'intérêt d'avoir deux grandes communautés de communes et d'agglomération pour travailler dans le cadre d'une action plus forte au niveau du Pays Barrois, et ce, d'autant plus qu'il observe le regroupement des autres territoires.

Il ajoute enfin, selon des informations qu'il diffusera prochainement, que les mutualisations des politiques en matière de transports, de déchets, d'eau et assainissement lui laissent penser que des économies sont réalisables pour tout le monde très rapidement.

M. MASSÉ souhaite rappeler à M. PANCHER, concernant les élus qui pourraient avoir

aujourd'hui un avis différent de celui exprimé il y a peu, que le maire n'est que l'exécutif du conseil municipal, son porte-parole, et non l'organe délibérant. Bien qu'il en doute, il est possible qu'un maire puisse avoir changé d'avis, mais quoi qu'il en soit les conseillers municipaux n'ont pas changé d'avis et le territoire reste solidaire et unitaire. Il exprime ses craintes dans l'hypothèse où l'amendement ne serait pas respecté et que le projet d'intégration de la Copary dans la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse passerait « à la hussarde ».

M. le Rapporteur Général remercie M. MASSÉ et demande s'il n'y a pas d'autres interventions sur cette position de la Copary.

Tel n'étant pas le cas, il propose de remonter progressivement vers le Nord, en examinant les différentes propositions de fusions d'EPCI à fiscalité propre figurant dans le projet de SDCI du Préfet et si celles-ci ont fait l'objet d'une ou plusieurs propositions d'amendement.

C'est ainsi qu'il commence par faire le constat que certaines propositions de fusions d'EPCI à fiscalité propre du projet de schéma n'ont pas donné lieu, du moins pour l'instant, au dépôt d'une proposition d'amendement :

- la proposition de fusionner la codecom du Pays de Commercy et la codecom de Void n'a pas donné lieu au dépôt d'une proposition d'amendement,

- la proposition de fusionner la codecom de Triaucourt-Vaubecourt et la codecom Entre Aire et Meuse n'a pas donné lieu au dépôt d'une proposition d'amendement,

- la proposition de fusionner la codecom de Meuse - Voie Sacrée et la codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue n'a pas donné lieu au dépôt d'une proposition d'amendement.

Concernant le Nord meusien, la proposition de fusion entre la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne et la codecom du Centre Argonne n'a pas fait l'objet d'un dépôt d'amendement par l'une ou l'autre de ces deux codecoms. En revanche, cinq communes de la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne souhaitent rejoindre la CA du Grand Verdun et ont déposé une proposition d'amendement en ce sens par le biais de leurs maires. Il s'agit des communes de Brabant-sur-Meuse, Consenvoye, Forges-sur-Meuse, Gercourt-et-Drillancourt et Regnéville-sur-Meuse, pour un ensemble de population de 760 habitants.

M. HUMBERT donne la parole à M. DORMOIS, maire de Consenvoye et l'un des signataires de cette proposition d'amendement, lequel explique que ces cinq communes de la Vallée de la Meuse appartenant actuellement à la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne souhaitent rejoindre la CA du Grand Verdun pour une raison majeure : leur territoire vécu se situe plutôt sur Verdun que sur l'Argonne et Clermont-en-Argonne.

Les délibérations qui ont été prises par les cinq communes sont convergentes puisque les unes comme les autres souhaitent, soit à l'unanimité, soit à la majorité rejoindre la CA du Grand Verdun.

Il explique que des débats ont eu lieu au sein des conseils municipaux des cinq communes parce que les choses n'étaient pas aussi linéaires et les décisions n'étaient pas si faciles à prendre. Ils appartiennent à la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne, avec laquelle ils ont travaillé et travaillent toujours correctement.

Mais aujourd'hui, force est de constater que la plupart de leurs actifs travaillent sur Verdun, leurs enfants vont à l'école, au collège et au lycée à Verdun, leur vie sociale et culturelle se situe

aussi plutôt sur Verdun. Pour toutes ces raisons, ils souhaitent quitter la codecom de Montfaucon-Vareennes en Argonne et peut-être demain de Centre Argonne, pour aller sur Verdun.

M. DORMOIS indique qu'il y a eu des discussions avec les élus, et notamment le Président de la CA du Grand Verdun pour savoir s'ils acceptaient leur proposition. Il croit savoir que la réponse a été positive. Cela étant, si demain les cinq communes devaient rejoindre la CA du Grand Verdun, celles-ci demanderaient à pouvoir bénéficier de la neutralisation fiscale, puisqu'il ne faudrait pas que le passage d'un EPCI à un autre engendre pour ces communes des taux de fiscalité difficilement supportables pour les habitants. Il indique qu'il pense avoir eu des assurances en ce sens.

Ce sont les raisons qui ont motivé leur demande, et la visualisation de la carte montre bien quelle est la situation géographique de ces communes.

M. le Rapporteur Général cède ensuite la parole à M. HAZARD, en tant que président de l'EPCI "accueillant". Celui-ci rappelle que la CA du Grand Verdun est la dernière à avoir été constituée au 1^{er} janvier 2015. Comme il a eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises, ici même notamment, la CA du Grand Verdun est une réussite, mais sa création récente conduit à privilégier dans un premier temps l'approfondissement avant l'élargissement.

Ces cinq communes ont néanmoins exprimées le souhait de pouvoir intégrer la CA pour les raisons que M. DORMOIS vient d'explicitier. Aussi, plusieurs rencontres ont eu lieu au siège de l'agglomération, à l'hôtel de ville de Verdun. Ces discussions ont abouti très rapidement, avec le principe de neutralisation fiscale, de représentativité conformément à la réglementation, de charte de gouvernance qui fonctionne très bien, et de projet de territoire.

Il indique que les élus de la CA sont favorables à l'intégration de ces cinq communes, et que d'autres élargissements pourront être envisagés dans quelques années.

M. ANTION souligne que les élus de la CA du Grand Verdun se sont prononcés seulement en bureau et non en conseil communautaire.

M. HAZARD précise que c'était en conférence des maires.

M. le Rapporteur Général demande s'il y a d'autres interventions sur cette proposition d'amendement.

Mme THIL insiste sur le fait que ces cinq communes avaient déjà émis le souhait de rejoindre Verdun lors de la constitution de la CA du Grand Verdun et que cette nouvelle démarche montre leur détermination. Comme elle ne souhaite pas s'exprimer au nom de M. DORMOIS, Maire de Consenvoye, elle précise que les Maires des 4 autres communes de Brabant-sur-Meuse, Regnéville-sur-Meuse, Forges-sur-Meuse et Gercourt-et-Drillancourt, l'ont interpellée très récemment encore pour lui demander d'insister sur le fait que le bassin de vie de ces communes est effectivement Verdun.

La carte est d'ailleurs assez parlante à ce sujet. Ces cinq communes sont rattachées géographiquement au territoire de l'agglomération et avec l'adjonction de Béthincourt et de Samogneux, ces sept communes sont déjà membres du même RPI : les enfants de Béthincourt et de Samogneux sont sur le RPI de Consenvoye. D'autres activités sont également en cours entre ces communes, notamment mémorielles.

De plus, certains projets sont déjà portés par la CA du Grand Verdun, comme par exemple le projet de vélo-route voie verte, qui s'arrête pour l'instant à Samogneux, mais il suffirait de quelques kilomètres pour atteindre Consenvoye. Par conséquent, ces communes ont tout intérêt à rejoindre la CA du Grand Verdun dès à présent, d'autant qu'elles bénéficieraient de facilités, comme la communauté d'agglomération s'y est engagée.

M. MÉSOT souhaite obtenir quelques précisions par rapport aux propos de M. DORMOIS qui évoque le rapprochement avec la CA du Grand Verdun et la sortie de la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne. Il demande à M. HAZARD s'il est bien favorable à ce rapprochement et à quelle échéance.

M. HAZARD répond qu'il pensait avoir été clair en rappelant le contexte. Quand la CA du Grand Verdun a été constituée, il y a un an, il avait dit qu'il voulait « l'approfondissement avant l'élargissement ». Entre-temps, ces cinq communes ont frappé à la porte en demandant à pouvoir intégrer la communauté d'agglomération. Cette question a été évoquée d'abord en bureau, puis en conférence des maires. Elle a fait l'objet d'un débat, des rencontres ont lieu avec les élus de ces cinq collectivités et à l'unanimité les élus de la CA ont été favorables à l'intégration de ces cinq communes au 1^{er} janvier 2017.

M. le Préfet souhaite ensuite apporter une précision juridique en rappelant les termes du point II de l'article L. 5210-1-1 du CGCT : « *Il [le schéma] peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre [établissements au pluriel], ainsi que la modification de leurs périmètres* ».

Il indique que dans cet article le mot "établissement" est au pluriel. Les fusions doivent donc concerner au moins deux EPCI.

Or, si l'amendement concernant ces cinq communes est voté par la CDCI, et adopté à la majorité des 2/3 des membres de la commission, on se retrouve devant un dispositif dans lequel il n'y a plus fusion de deux EPCI existants, à savoir la fusion proposée entre la codecom du Centre Argonne et la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne, puisque le périmètre de l'un de ces deux EPCI est "amputé". En effet, les fusions doivent se faire "bloc" à "bloc". Aussi, M. le Préfet appelle l'attention des membres de la CDCI sur le fait qu'il faudra alors un amendement de cohérence, de coordination pour modifier le périmètre de la codecom du Centre Argonne, afin d'y intégrer les 18 autres communes appartenant actuellement à la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne.

En résumé, si la CDCI venait à voter la proposition d'amendement visant à intégrer les cinq communes demandeurs au sein de la CA du Grand Verdun, il conviendrait de préparer un autre amendement de coordination pour intégrer les communes restantes de la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne à la codecom du Centre Argonne.

M. le Rapporteur Général demande s'il y a des commentaires sur ces observations juridiques.

M. DURAND, à l'écoute de ce que vient de dire M. le Préfet, pense qu'il est important que la réflexion soit beaucoup plus approfondie sur ce projet, en prenant notamment l'attache des services fiscaux pour connaître réellement quelles sont les incidences, non plus d'une fusion de deux territoires mais d'une extension de périmètre d'une codecom qui absorberait en fait les communes qui restent de la codecom de Montfaucon-Varennes en Argonne. Par conséquent, le contexte est tout à fait différent.

M. le Rapporteur Général estime que c'est un point sur lequel il faudra se pencher rapidement afin de prévoir les modifications nécessaires, en vue de la préparation des votes de la prochaine réunion du 14 mars 2016.

Il passe ensuite à l'autre proposition du projet de schéma du Préfet concernant le Nord meusien, à savoir la fusion des cinq codecoms de la Région de Damvillers, du Pays de Montmédy, du Pays de Spincourt, du Pays de Stenay et du Val Dunois, en une seule entité, à l'exception de Bouligny, dont le sort a été évoqué lors de la dernière assemblée, puisqu'elle fait partie d'une codecom de Meurthe-et-Moselle.

S'agissant de ce projet, deux propositions d'amendements ont été déposées :

- d'une part, les codecoms de la Région de Damvillers et du Pays de Spincourt proposent une fusion à deux,

- d'autre part, les codecoms du Pays de Stenay et du Val Dunois proposent également une fusion à deux.

La codecom du Pays de Montmédy resterait donc "isolée", ce qui est compatible avec les conditions de seuil de population posées par la loi NOTRe. En conséquence, les deux propositions d'amendements sont recevables.

M. MISSLER, intervenant sur la proposition d'amendement visant à la fusion des codecoms de la Région de Damvillers et du Pays de Spincourt, souligne que le schéma à cinq codecoms proposé par M. le Préfet semblait intéressant au départ, mais que les élus se sont très vite rendus compte, en regardant dans le détail, que les choses n'étaient pas aussi simples. Il précise que les élus sont parfaitement conscients qu'ils ne peuvent pas aller contre le cours de l'histoire et qu'ils doivent se rassembler.

Cependant, dans un premier temps, il y a un souhait, à l'unanimité des 21 communes de la codecom du Pays de Spincourt et à l'unanimité du conseil communautaire, de fusionner avec leurs voisins de Damvillers uniquement, pour former une codecom de 8 500 habitants.

Au regard d'autres départements proches de la Meuse, ces chiffres peuvent paraître encore fort modestes, mais il faut plus de temps pour tout harmoniser. Par ailleurs, les deux intercommunalités ont commencé à exploiter une autre voie, celle de la mutualisation par rapport à des rassemblements et des communautés d'intérêts. Les codecoms de la Région de Damvillers, du Pays d'Étain et du Pays de Spincourt ont d'ailleurs décidé il y a quelques semaines d'embaucher, dans le cadre de la Gemapi, un chargé de mission en commun.

Un travail en commun est également effectué au niveau du tourisme avec « Ciel de Meuse ». Il y avait récemment un article dans la presse sur ce sujet.

M. MISSLER tient à préciser que les élus ne restent pas inactifs et qu'ils souhaitent encore évoluer sur d'autres pistes. Concernant le Grand Verdun, ils savent que quelques communes de l'actuelle codecom du Pays d'Étain souhaitent, à terme, également rejoindre la CA. Par conséquence, dans un deuxième temps, un choix sera à faire puisqu'ils ont régulièrement des contacts avec leurs voisins d'Étain, pour proposer ce rapprochement.

En résumé, M. MISSLER indique que les élus sont favorables pour mutualiser et pour travailler ensemble, mais ils veulent aller à leur rythme car derrière, il y a aussi un énorme problème

concernant les situations de fiscalité. Le simple rapprochement avec la codecom de la Région de Damvillers pose déjà des difficultés.

M. THÉVENIN complète ces propos en rappelant que sur la codecom de la Région de Damvillers, 15 communes sur les 20 ont voté « pour » et que les deux structures de Damvillers et de Spincourt travaillent ensemble depuis plusieurs années.

Aucun autre élu de ce ressort ne souhaitant faire d'observations, M. le Rapporteur Général donne la parole à MM. DE CARVALHO et GUICHARD concernant la fusion de la codecom du Pays de Stenay avec la codecom du Val Dunois.

M. DE CARVALHO explique que l'amendement du Val Dunois est assez clair puisqu'il s'avère que l'ensemble de l'assemblée du Val Dunois étant contre le rapprochement à trois, le rapprochement à cinq étant abandonné, il ne restait donc plus que la possibilité de fusionner avec la codecom de Stenay et/ou la codecom du Pays de Montmédy.

Pour le Val Dunois, le bassin de vie est en premier lieu Stenay et il y a un partage de beaucoup de choses en commun avec la codecom du Pays de Stenay. Par ailleurs, l'assemblée délibérante du Val Dunois était contre une fusion à trois pour des raisons financières.

Après une nouvelle présentation des chiffres de la codecom du Pays de Montmédy, M. DE CARVALHO indique avoir essayé de convaincre son bureau d'un rapprochement avec cette codecom. Cependant, après une réunion en commun, les élus du Val Dunois se sont aperçus qu'il y avait trop de différends au sein de la codecom du Pays de Montmédy. De ce fait, ils ont préféré rester sur une fusion à deux avec Stenay. De plus, si une fusion à trois intervenait, les impositions augmenteraient, ce qui ne serait pas correct vis-à-vis des administrés.

M. DE CARVALHO indique qu'en matière de rapprochement, il faut être nombreux pour être forts, puisque l'union fait la force. Il avance l'idée, à terme, d'un rapprochement plus vaste intégrant la codecom des Portes du Luxembourg ainsi que la codecom du Pays de Montmédy, ce qui permettrait d'atténuer les difficultés financières.

Il souligne que la codecom du Val Dunois dispose déjà d'un PLU et de beaucoup de compétences. Au final, la codecom du Pays de Stenay qui est la plus forte, va être presque pénalisée puisqu'elle va devoir s'aligner sur les compétences du Val Dunois, et adopter des compétences qu'elle n'a pas.

M. BRADFER prend ensuite la parole pour rappeler que l'idée de la fusion à cinq vient de Spincourt à l'origine, même s'ils ont freiné entre-temps. S'agissant d'une fusion à trois, il défend la situation de la codecom de Montmédy, qui, il tient à le rappeler, n'est pas en cessation de paiement, puisqu'elle dégage des bénéfices. Il a apporté toutes les précisions à ses collègues des codecoms du Val Dunois et du Pays de Stenay.

M. BRADFER considère que c'est une fin de non-recevoir de la part de la codecom du Val Dunois. Il réagit par ailleurs sur l'idée d'une extension vers les Portes du Luxembourg, en considérant que Dun veut "le beurre, l'argent du beurre".

En conséquence, la codecom du Pays de Montmédy continuera de travailler toute seule. M. BRADFER indique qu'il votera contre les deux amendements qui sont proposés, sa codecom ayant voté à une très large majorité pour la fusion à cinq.

En effet, les élus de la codecom de Montmédy ont estimé qu'avec la Grande Région d'aujourd'hui, il était impossible de rester à 5 000 - 7 000 habitants, voire à 10 000 habitants. Il pense qu'une telle configuration ne permettra pas d'aller bien loin. Il apprécie que les représentants de la Région soient présents aujourd'hui et à leur écoute.

M. GUICHARD intervient ensuite et rappelle que la codecom du Pays de Stenay n'était pas obligée de fusionner, mais comme la codecom du Val Dunois s'est tournée vers eux, ils ont de facto été obligés d'envisager un autre périmètre. La proposition de fusion à cinq lui semblait très pertinente et il l'a rappelé à plusieurs reprises à MM. MISSLER, BRADFER, DE CARVALHO et THÉVENIN. Il considère que les élus ont cependant manqué du temps matériel pour mettre sur table leurs différences, ou ce qui peut les assembler et les rassembler dans un futur proche.

Il pense également qu'ils se sont trouvés rapidement dans un entonnoir, et quand « on se sent dans un entonnoir, la première réaction est de se sauver ». Donc, lorsque la codecom du Val Dunois a sollicité la codecom du Pays de Stenay, celle-ci a accepté en raison des intérêts communs des deux territoires, notamment une géographie le long de la Meuse et des compétences qui les rapprochent, comme le tourisme.

De même, il existe aussi des intérêts communs avec la codecom du Pays de Montmédy. M. GUICHARD indique que les élus de la codecom de Stenay sont assez favorables à un rapprochement Montmédy - Stenay - Dun, la codecom de Montmédy se situant sur un point central très intéressant. En fusionnant les trois codecoms, la barre des 15 000 habitants serait dépassée et si un futur Gouvernement ne venait pas rebattre les cartes dans deux ans, ils seraient tranquilles pendant quelques années. Mais, comme M. BRADFER l'a mentionné, il y a une réserve très importante de la codecom du Val Dunois.

En conséquence, au 1^{er} janvier, il sera difficile de gérer trois codecoms rassemblées s'il y a beaucoup de réserves d'un côté ou de l'autre. Une fusion à deux codecoms est déjà difficile à constituer, encore plus dans un temps très court.

De ce fait, il propose une fusion à deux avec la codecom du Val Dunois, mais ce n'est pas par méfiance ou défiance vis à vis de la codecom du Pays de Montmédy.

Il poursuit en indiquant qu'il avait informé il y a quelques mois ses collègues de l'intérêt à continuer de dialoguer et d'étudier leurs points communs. Ils ont d'ailleurs embauché dernièrement une chargée de mission qui traite de Natura 2000 et qui travaille à 50 % sur Montmédy et à 50 % sur Stenay.

Il considère que c'est un non-sens de ne pas être regroupé pour le reste des actions, mais à son avis aujourd'hui, les élus ne sont pas complètement prêts sur l'ensemble de leurs territoires pour aller plus loin.

M. GUICHARD ajoute aussi que la codecom des Portes du Luxembourg, à laquelle ses deux collègues ont fait allusion, a connu aussi quelques remous récemment, et ne disposait plus de Directeur, et jusqu'à il y a peu de Président.

Il indique qu'il connaît le nouveau Président qui vient d'être élu, celui-ci étant l'ancien directeur de la Maison familiale de Stenay. Avec lui, il pense que l'avenir pourra être évoqué, voire qu'il sera possible de travailler ensemble. M. GUICHARD le rencontre d'ailleurs vendredi prochain pour examiner le schéma qui pourrait être instauré entre le secteur Ardennes et le secteur meusien.

Dans l'hypothèse d'un tel rapprochement, sans parler de fusion, la codecom du Pays de Montmédy sera associée, si elle le souhaite.

M. BRADFER pense que ce projet pourrait intéresser la codecom du Pays de Montmédy puisqu'elle a voté favorablement pour le projet à cinq codecoms et qu'elle était aussi favorable à un rapprochement à trois codecoms. Il rappelle que la codecom du Pays de Montmédy acceptera de travailler avec tous ceux qui le souhaitent.

M. PERRIN intervient à son tour pour rebondir sur les propos de M. GUICHARD. Dans la philosophie, ils sont persuadés que la fusion à trois est la dimension la plus pertinente en alternative au schéma à cinq. Il pense, et regrette, que malheureusement le temps des échanges fructueux a été trop court par rapport à celui du manque d'échanges ou d'échanges infructueux.

Il reste persuadé, comme il l'a précisé en assemblée générale communautaire, qu'il faut continuer à échanger, à travailler, pour éventuellement décider, dans un proche calendrier, d'une éventuelle fusion entre la future codecom de Stenay - Val Dunois et la codecom du Pays de Montmédy.

M. PERRIN partage l'analyse qui a été faite sur les Portes du Luxembourg. Il considère que beaucoup de choses peuvent être imaginées ensemble dans le cadre de la nouvelle Région, et pourquoi pas, un territoire d'expérimentations sur un certain nombre de rapprochements de politiques qui seront co-pilotées par la Région.

Il souhaite également indiquer qu'il persiste à croire qu'une codecom ne se contente pas d'avoir des compétences, elle doit tout mettre en œuvre pour les exercer de la meilleure manière et de la manière la plus efficace possible. Ce n'est pas une question de nombre de compétences ou d'intensité de CIF qui fait la qualité de l'efficacité publique.

Concernant ces mêmes compétences, elles seront revotées dans le cadre d'une nouvelle assemblée.

Enfin, M. PERRIN tient à préciser un point de vocabulaire. Il pense que la codecom du Pays de Montmédy ne reste pas isolée ; elle est certes seule, mais elle n'est certainement pas isolée.

M. BRADFER remercie M. PERRIN pour cette précision et M. HUMBERT indique qu'il avait employé cette expression uniquement au regard de la cartographie, puis demande s'il y a d'autres observations.

M. ABBAS souhaite revenir sur le Sud meusien, en sa qualité de Vice-Président de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse. La plupart des communes de cette communauté d'agglomération avait délibéré pour demander son extension, avec une vision d'avenir, de façon à pouvoir positionner le territoire par rapport non seulement à la Grande Région, mais également par rapport à ce qui se met en place dans les départements voisins, notamment la Haute-Marne.

Aujourd'hui, c'est une réalité, en Haute-Marne il y a une communauté d'agglomération de 59 000 habitants, qui va aller de Saint-Dizier au Der et qui va représenter un territoire important qui aura sans doute une oreille plus attentive de la part de la Région.

C'est dans cette même optique que les communes de la CA de Bar-le-Duc se sont positionnées.

Antérieurement, dans le cadre de la mise en place de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, des échanges avaient eu lieu avec les codecoms du Sud meusien. À l'époque, à plusieurs reprises, il avait été dit « c'est trop tôt, il faut encore réfléchir ». C'est ce qui est encore entendu aujourd'hui.

M. ABBAS a malheureusement le sentiment et regrette profondément, qu'à trop réfléchir, du temps soit perdu, et il est convaincu qu'il est impératif dès maintenant, de constituer un territoire fort, d'autant plus que des projets économiques qui concernent, non pas des fractions de territoire mais des territoires beaucoup plus conséquents, vont se mettre en place.

Il regrette une position de retrait des uns et des autres, alors que depuis des années, ils travaillent ensemble, d'abord avec le district de Bar-le-Duc dont il était Président, ensuite avec le pays d'accueil et enfin avec le Pays Barrois.

Mme THIL répond à M. ABBAS qu'elle partage complètement son point de vue. En 2011, de nombreux élus étaient déjà autour de cette table, même s'ils n'étaient pas forcément aux commandes à l'époque, la plupart appartenaient à des conseils et un projet de schéma leur avait été présenté.

Elle pense que c'est un peu dommage de remettre dans le débat des arguments qui vont à l'encontre de la suite normale des choses. Quand on voit que la Grande Région s'est faite, bien que certains disent « on verra ce que ça va donner », s'interroger encore aujourd'hui pour savoir si on doit fusionner à deux ou à trois...et dire encore « on n'a pas eu le temps », « ça nous arrive », « c'est dans l'urgence »... n'a pas de sens.

Elle estime qu'il est heureux que deux communautés d'agglomération soient nées en Meuse, qu'il faut continuer à tendre vers ces dernières et qu'il faudra quand même avancer à un moment.

M. HUMBERT suggère qu'au lieu de dire « on n'a pas eu le temps », il conviendrait plutôt de considérer qu'« on n'a pas pris le temps ».

M. MISSLER intervient pour rappeler que les territoires sont tous différents dans ce département et que la vérité du Verdunois n'est pas la vérité du Nord meusien. Si on prend le nombre de communes sur les cinq secteurs, ce sont plus de 100 communes, peut-être trop petites, mais qui existent et représentent plus de 130 élus. Le Législateur et le Gouvernement n'ont pas eu le courage pour le moment de dire que les communes ne devaient plus exister. Elles existent et il y a des codecoms même petites qui ont démontré, dans ce département, qu'elles pouvaient monter des projets.

Dans ces petites structures, la proximité existe et elle est défendue.

M. MISSLER considère que l'idée de rapprocher les cinq codecoms du nord meusien était bonne mais, dans un premier temps, les élus de ces territoires veulent aller à leur rythme. Si on laisse le temps au temps, le résultat sera meilleur.

Il ne doit pas y avoir d'animosité les uns envers les autres sinon il ne sera plus jamais possible de travailler ensemble. Les élus mènent pour l'instant une réflexion avec les communes du secteur d'Etain, qui les avaient contactés.

M. MISSLER précise que les élus du secteur ne sont pas rétrogrades, qu'ils ont démontré ce qu'ils pouvaient faire et ils vont continuer dans cette voie. Il estime que les petites structures peuvent également peser, même au niveau d'une grande Région de plus de 5 millions d'habitants.

M. MÉSOT rejoint les propos de M. MISSLER en indiquant qu'aujourd'hui ce n'est pas la taille qui donne la force à une codecom. En effet, il y a des petites codecoms qui sont fortement intégrées avec beaucoup de compétences et des codecoms qui vont avoir des lendemains difficiles dans le cadre des regroupements et des fusions.

Lorsque, dans le cadre d'une fusion, une codecom a un coefficient d'intégration fiscale (CIF) à 0,3 et une autre à 0,7 ou à 0,6, il faudra travailler sur la neutralisation fiscale d'une manière très soutenue. De même, le passage en FPU, lorsqu'il n'y a pas beaucoup de recettes de FPU, n'est pas forcément la panacée dans les secteurs ruraux. Par conséquent, il conviendra de travailler et de monter en charge de manière progressive. Les élus sont convaincus de l'intérêt de se regrouper, mais ils doivent le faire dans la sérénité.

M. MÉSOT rappelle que certains regroupements, comme celui ayant donné naissance à la codecom Côtes de Meuse-Woëvre, n'ont pas été forcément faciles pour la population locale et encore moins pour le Président, avec une augmentation de la fiscalité et des restitutions de compétences aux communes.

Il pense qu'aujourd'hui, si certaines codecoms s'engagent à poursuivre leurs réflexions afin de se réunir et de se développer, il faut en prendre acte maintenant et essayer d'établir des échéanciers pour ne pas se retrouver, comme l'a évoqué Mme THIL, sans proposition.

M. MÉSOT souligne l'importance du travail à réaliser lorsque les codecoms commencent à se rapprocher, en particulier en matière de compétences, notamment avec l'eau et l'assainissement qui doivent être reprises par les codecoms en 2020.

Cette réflexion a débuté dans certains territoires et il estime qu'il va y avoir des grincements de dents d'un bout à l'autre du département. Si on peut lisser la redevance d'assainissement, c'est-à-dire redevance maintenue sur le territoire, en revanche le prix du mètre cube d'eau est lissé sur tout le territoire. Il va être compliqué d'expliquer à la ruralité, dans les petites communes, qu'elles vont devoir payer le même tarif que dans les milieux un peu plus urbains.

Aussi, c'est maintenant qu'il faut se préparer à ces nouvelles compétences pour une réalisation réussie dans la sérénité.

M. MOREAU indique que depuis tout à l'heure, il entend des justifications comme « on n'a pas pris le temps, on n'a pas eu le temps, il y a des études à réaliser... ». Il pense qu'il convient d'avoir le courage de dire qu'il y a des choix à faire, des choix d'avoir des organisations territoriales qui sont adaptées aux territoires.

Dans un territoire rural, les intercommunalités ont aussi un service à rendre aux habitants, il s'agit de proximité et de mutualisation des services. Une intercommunalité, ce n'est pas uniquement de la voirie, des ordures ménagères. C'est aussi du périscolaire, du maintien à domicile, de l'accompagnement des personnes âgées.

Ce choix de la proximité a eu lieu pendant des années au sein de la codecom Entre Aire et Meuse. Malheureusement, légalement, la codecom doit fusionner avec l'intercommunalité voisine. Aussi, les élus s'attacheront à faire au mieux, même si ce ne sera pas aisé et que les habitants risquent de voir un recul des compétences, alors même que celles-ci doivent être adaptées aux territoires.

Il entend aussi parler du sens de l'histoire. Il connaît un historien assez célèbre, originaire de

la Meuse, qui s'est à plusieurs reprises, exprimé sur le sujet. On donne rarement du sens à l'histoire a priori, mais a posteriori. Donc entendre dire que les évolutions actuellement vécues correspondent au sens de l'histoire, cela lui semble un peu contradictoire.

Enfin, M. MOREAU ose espérer, s'agissant de l'argument tiré de la Grande Région, dans un Etat républicain qui met en avant l'équité devant la loi et les services publics, que cette nouvelle collectivité ne s'intéressera pas aux territoires uniquement par rapport à leur taille mais aussi au regard de l'envie de développer les territoires. Il souhaite que les représentants du Conseil Régional puissent s'exprimer sur le sujet.

Il estime, si on raisonne de cette façon, que ce ne sont pas les intercommunalités qui doivent être fortes, mais le Département. En conséquence, il est de l'intérêt de tous, que le Département puisse représenter l'ensemble des collectivités et établissements meusiens de façon pertinente auprès du Conseil Régional, sinon autant créer une communauté d'agglomération unique sur l'ensemble de la Meuse.

M. NAHANT rejoint ce que viennent de dire MM. MISSLER et MOREAU. Il y a des votes qui les interpellent dans les milieux ruraux, et un sentiment d'abandon dans les petites communes.

Croire comme certains veulent le faire, vu de Paris, que c'est en supprimant le nombre d'élus locaux et la proximité que les problèmes vont être résolus, il s'excuse, mais il ne partage pas cette analyse et rejoint complètement ses collègues en indiquant qu'il convient de faire attention à ces grands discours sur le sens de l'histoire avec pour thème le « regroupons-nous ». Il pense que le problème de fond qui existe dans les zones rurales ne sera pas résolu par la suppression des élus locaux.

D'une manière générale, il faut avoir une différence d'appréhension, y compris en Meuse, entre des villes comme Verdun et des petites communes de 50 à 80 habitants.

M. PANCHER intervient en livrant une anecdote concernant la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse pour appeler l'attention de ses collègues en indiquant que, certes il y a des transferts de compétences, certes il y a des harmonisations de compétences à faire, mais ils disposent aussi de tout le temps pour le faire.

Sur la communauté d'agglomération dont certains élus communautaires sont présents, se posait la question de l'harmonisation du regroupement du service de l'eau, et de l'harmonisation des tarifs de l'eau. Il y avait autant de tarifs que de communes. La CA s'est engagée "tranquillement" dans une étude, pour harmoniser ces deux domaines.

Les tarifs de l'eau convergent à peu près partout. S'agissant des tarifs d'assainissement, la CA disposait de deux ans pour harmoniser cette compétence et ensuite, les textes offraient la possibilité de rapprocher les tarifs sur 10 ans.

Il avait proposé à ses collègues une harmonisation sur 10 ans en précisant qu'il fallait y aller doucement. Mais lorsque ses collègues ont vu à quoi cela les exposait, ils ont préféré faire une harmonisation sur sept ans car la différence entre les tarifs était finalement trop importante.

Donc le regroupement n'est pas hors de leur portée, même si cela fait un peu peur et il indique que la CA se tient à leur disposition dans ce domaine.

En 10 ans de temps, le rapprochement peut être réalisé tranquillement, même si effectivement

chacun doit y aller à son rythme en fonction de ses engagements ou des compétences des uns et des autres.

M. HUMBERT demande si d'autres membres de la commission veulent intervenir.

M. COCHET prend la parole en précisant qu'il ne veut pas jouer les trublions et s'excuse par avance, car la dernière fois, ses propos ont pu heurter certains. Il voudrait simplement faire une remarque qui est plus politique et qui rejoint les propos qu'il a entendus.

M. COCHET précise qu'il a participé avec plaisir à la création de la codecom du Sammiellois en 1999. A l'époque, il y avait une incitation financière à créer des codecoms, avec le CIF qui majorait les dotations et qui permettait de faire un bon prix et de faire accepter par le citoyen une mutualisation, une vie sociale commune, des améliorations et des évolutions.

Aujourd'hui, la grande différence, c'est que les communes sont incitées à fusionner avec comme contrepartie éventuelle des non minorations de DGF, alors que dans le même temps, l'Etat contraint les codecoms à fusionner en disant « on va leur donner moins et on va les marier en même temps ». Au lieu de déshabiller les mariés, il aurait fallu au contraire les habiller. Dans ce contexte, il s'interroge sur la façon d'éviter demain, une moitié de guerre civile au niveau politique et d'autres mécontentements. Sauf erreur, il rappelle que dans les dernières années, les deux présidents des CA sont présents et peuvent en attester, l'incitation financière à la constitution des CA existait et constituait un élément facilitateur.

A l'inverse aujourd'hui, il a peur des lendemains difficiles et il craint qu'ils aient, dès le départ, à prévoir ce qui va se passer si les codecoms ne fusionnent pas demain.

M. BURGAIN prend ensuite la parole afin de compléter les propos de M. MOREAU en précisant que pour travailler ensemble, c'est comme dans une maison, s'il n'y a pas de bonnes fondations, on aura beau avoir la plus belle maison du monde, celle-ci s'effondrera.

Il insiste sur le fait que, pour qu'il y ait fusion, il doit y avoir un intérêt pour les territoires dans un cadre de projet de territoire, que ceux-ci doivent travailler en amont, et non se rassembler avant et faire le travail après.

Pour ce qui est de l'harmonisation des compétences, ce travail a été effectué rapidement sur le territoire de la Copary et cela s'est fait de manière partagée.

Il pense qu'aujourd'hui, pour conclure sur le rapprochement avec la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, qu'il convient pour régler le problème, qu'au 31 mars chacun reste de son côté, mais qu'à partir du 1er avril, ils constituent une équipe réelle pour travailler sur un projet, sur une étude partagée et non sur une étude réalisée par une seule partie.

Si le travail de partage est réel, ils pourront avancer ensemble comme cela a été fait lors de la création du Pays Barrois, qui s'est effectuée à l'époque avec l'appui du Préfet de Région puisqu'ils n'auraient pas dû bénéficier de ce Pays Barrois et qu'ils l'ont négocié.

A partir du moment où il est possible de travailler ensemble, cela signifie qu'à terme, on peut vivre ensemble. Il maintient que la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse doit dans un premier temps prendre ses positions et arriver à son harmonisation et à terme, avec une étude commune qui pourrait même s'étendre à leur cinq territoires, les élus du secteur auront vraiment réalisé un travail de projet de territoire, qui sera durable.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Rapporteur Général donne la parole à M. LONGUET qui désire présenter quelques observations.

M. LONGUET informe l'assemblée qu'il intervient en accord avec M. le Président et M. le Rapporteur Général. Il explique que tout se tient, que le Gouvernement et sa majorité ont été extrêmement ambitieux en souhaitant reconstruire la carte des territoires avec l'idée, qui en apparence est de bon sens, de supprimer un échelon administratif dans ce qu'on appelle communément, en particulier ceux qui en parlent épisodiquement et qui ne le connaissent pas, le mille-feuille territorial.

Mais il y avait un choix à faire et ce choix n'a pas été fait. Il consistait, soit à choisir la région et supprimer le département, soit au contraire maintenir le département.

On se situe aujourd'hui dans une situation parfaitement intermédiaire, en précisant devant les représentants du Conseil Régional, que la Région Grand Est est très grande. Cela aboutit à la réalité suivante : en cas de besoin, les territoires à très faible densité de population qui représentent un espace et qui ne représentent pas nécessairement un poids démographique, ni même par la configuration de leur structure urbaine, un poids de société, doivent avoir un interlocuteur vis à vis de cette très grande Région.

La logique eût été d'avoir des régions de type traditionnel à quatre départements, de diminuer le rôle de ces départements et de faire monter en puissance les agglomérations, ce qui a été fait avec les parlementaires du département en faisant adopter un premier amendement à la loi qui permettait de donner un statut de communauté d'agglomération à 30 000 habitants pour les villes chef-lieu de département, puis un deuxième amendement qui permettait de donner le statut de communauté d'agglomération à l'intercommunalité incluant la commune la plus peuplée du département, si elle n'était pas le chef-lieu du département.

L'idée était simple, une région pas trop grande, un département moins important et fonctionnellement assez largement déshabillé, et des agglomérations fortes qui devenaient l'interlocuteur de la Région, en particulier en matière de développement économique. Si la Région a la responsabilité du développement économique, il lui fallait des interlocuteurs et des grandes agglomérations.

Ce n'est pas le choix qui a été fait en ce qui concerne la structure régionale, qui est spectaculaire avec 5,5 millions d'habitants, une proximité pour les territoires qui est extrêmement difficile à assumer notamment pour chercher un interlocuteur, le trouver et enfin pour qu'il s'intéresse à vous ensuite.

Les mois à venir verront la structure régionale se mettre en place mais la conséquence immédiate, c'est que le Département qui aujourd'hui, de par la loi, a peu de responsabilités, retrouve une légitimité pour être un interlocuteur plus puissant et parler à la Région, et particulièrement pour les Départements de la Haute-Marne et de la Meuse, puisque ceux-ci, s'ils n'ont pas de responsabilités économiques, gèrent néanmoins les crédits du GIP qui sont la première force de frappe économique de ces territoires ruraux et qu'il faut impérativement garder sous le contrôle des décideurs locaux.

Il abonde dans le sens de M. ABBAS avec qui, il a partagé différents combats et à qui il donne raison. Si la région était de type Lorraine à quatre départements, une agglomération regroupant l'arrondissement de Bar-le-Duc plus le canton de Gondrecourt qui appartient à

l'arrondissement de Commercy, aurait été l'interlocuteur naturel.

Sur ce point, il rend hommage à M. LUX dont il n'a partagé pratiquement aucun des combats, mais une agglomération de tout le nord meusien aurait également été un interlocuteur normal pour une petite région à 4 départements.

Pour une grande région à dix départements et 5,5 millions d'habitants, que l'on pèse 30 000, 40 000 ou 50 000 habitants paraît moins intéressant. Il estime en effet, qu'en dessous de 300 000 habitants, ils ne regardent pas.

Il en conclut que dans cette affaire de restructuration des intercommunalités meusiennes, on a le droit d'être au plus près des réalités meusiennes. A ce propos, il souhaite rebondir sur un thème qui a été évoqué par M. MOREAU, celui de l'existence des petites communes.

La répartition de la population française n'est pas à l'image du XVème arrondissement de Paris ou de la ville de Strasbourg. Il y a des femmes et des hommes qui se dévouent pour faire vivre les territoires ruraux et qui se battent pour qu'il n'y ait pas de décharges sauvages, pour que les maisons ne soient pas abandonnées, pour que les personnes âgées soient visitées de temps en temps ou encore pour que les enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes parce qu'il n'y a rien pour les accueillir. Ces personnes qui se dévouent, jusqu'à présent, ce sont les élus locaux.

Evidemment, cela paraît complètement ringard et dérisoire mais il croit profondément que la structure de la société française serait très différente, en tous les cas dans nos départements, s'il n'y avait pas cet engagement qui empêche un abandon total.

Dans des votes que nous ne partageons pas pour l'immense majorité d'entre nous, il apparaît un sentiment d'amertume d'un certain nombre d'élus de ne pas avoir été reconnus pour le travail qu'ils font et d'être rayés d'un trait de plume sous prétexte qu'ils n'ont pas la taille. Alors on les raye car ils sont trop petits, sauf que ce sont des gens trop petits qui tous les jours travaillent pour les autres, alors que ceux qui les condamnent découvrent la vie locale une fois tous les cinq ans au moment des élections et des débats dans la presse.

M. LONGUET pense que le Préfet a présenté un projet de schéma qui était discutable et qui a été discuté. Il s'étonne d'ailleurs qu'on ait pas parlé de Void et Commercy. Des amendements sont présentés. Tous ceux qui avaient des raisons profondes de ne pas être complètement satisfaits se sont exprimés, ceux qui n'étaient pas satisfaits présentent des solutions qui donnent le sentiment de pouvoir être adoptées.

Il a cependant une petite déception pour Montmédy, face au département des Ardennes, face à la chance que présente le caractère frontalier de cette zone. Une action collective aurait été bienvenue, mais il ne faut pas injurier l'avenir. Ce qui ne se fait pas aujourd'hui, peut se faire plus tard. C'est en tout cas l'état d'esprit, comme d'ailleurs M. BURGAIN l'a indiqué pour le secteur de Bar-le-Duc. Au final, il pense qu'on arrive à quelque chose d'assez raisonnable.

Pour M. LONGUET, le fond du problème est le suivant : les agglomérations importantes doivent être solidaires entre elles et solidaires du Département pour avoir une existence face à la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, qui pour l'instant n'a pas de nom mais a une réalité. C'est un pouvoir à Strasbourg, un éloignement réel de nos réalités meusiennes, qui entraîne la nécessité absolue d'être entendus à travers tous les relais possibles.

Les relais sont clairs, ce sont des intercommunalités les plus vivantes possibles, le soutien du

Département, et accessoirement la mobilisation de nos élus régionaux et nationaux pour faire aboutir les projets.

Il prévient qu'il ne faut pas s'épuiser dans des batailles internes, puisque le défi est à l'extérieur. Il est de se faire reconnaître, sachant que sur le terrain, on sait à peu près travailler ensemble. Ce qui n'est pas fait aujourd'hui sera fait demain, et il y a des évolutions significatives. Il estime qu'on va dans la bonne direction et personnellement, il trouve qu'il y a beaucoup d'esprit de responsabilités.

M. LONGUET conclut en indiquant qu'il pense qu'il y a le bon équilibre à partir de ce qui est proposé avec la petite déception sur Montmédy et l'espérance que Revigny, qu'il connaît bien et qu'il aime bien, puisse trouver sa place dans un territoire plus citoyen, parce que Revigny c'est le territoire disponible pour le développement économique de Bar-le-Duc. Il serait donc fou de ne pas travailler ensemble.

M. le Préfet indique ensuite qu'il tient à remercier les élus pour la qualité des débats, comme l'a fait remarquer M. LONGUET. Il est allé depuis le mois de janvier dernier sur le territoire pour voir les élus, échanger avec eux, et lancer aussi un certain nombre de réflexions qui sont absolument utiles, même pour les projets qui n'aboutiront pas immédiatement.

Il souligne qu'il est important de se parler et de continuer à le faire. Il constatera ce qui sera décidé lors de la séance du 14 mars prochain, mais il croit que la sagesse des élus meusiens s'imposera. Ensuite, le schéma sera arrêté à la fin du mois de mars. Les choses iront assez rapidement ensuite avec la prise d'arrêtés de projets de périmètres et une nouvelle consultation des collectivités et établissements concernés.

Il rappelle pour ceux qui auraient des ultimes regrets, la possibilité dans les arrêtés de projets de périmètres, de s'écarter du schéma qui aura été arrêté mais qu'il y aura, dans cette hypothèse, le passage devant la CDCI pour qu'elle se prononce.

Le préfet rappelle la date de la prochaine CDCI, soit le lundi 14 mars 2016 à 15 h 30 et clôture la séance à 16 h 15.

Le Préfet,



Jean-Michel MOUGARD

